

## SOCIETE GENERALE ACTIONNARIAT (FONDS E)

Une version du rapport annuel de l'exercice comptable 2025 du fonds commun de placement d'entreprise Société Générale Actionnariat (Fonds E) a été publiée le 11 mai 2026.

Cette version comportait une erreur de mise en forme dans la présentation des comptes de résultat en pages 18 et 19 du rapport annuel. Par l'effet d'un décalage de lignes, certains montants du compte de résultat n'étaient pas affectés aux postes comptables idoines.

Le montant total du résultat net était néanmoins correct et demeure ainsi inchangé.

La présente version du rapport annuel corrigée de l'erreur précitée, publiée le 20 mai 2026, annule et remplace la précédente version.

EXERCICE CLOS LE : 31/12/2025

## Sommaire

<b>Informations concernant les placements et la gestion</b>	<b>4</b>
<b>Rapport d'activité</b>	<b>8</b>
<b>Rapport du commissaire aux comptes</b>	<b>12</b>
<b><u>COMPTES ANNUELS</u></b>	
<b>Bilan</b>	<b>16</b>
Actif	16
Passif	17
<b>Compte de résultat</b>	<b>18</b>
<b><u>ANNEXE</u></b>	
<b>Stratégie et profil de gestion</b>	<b>21</b>
<b>Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices</b>	<b>22</b>
<b>Règles &amp; méthodes comptables</b>	<b>24</b>
<b>Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice</b>	<b>26</b>
<b>Evolution du nombre de parts ou actions au cours de l'exercice</b>	<b>27</b>
<b>Ventilation de l'actif net par nature de parts ou actions</b>	<b>28</b>
<b>Expositions directes et indirectes sur les différents marchés</b>	<b>29</b>
Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)	29
Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition	29
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)	30
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) ventilation par maturité	31
Exposition directe sur le marché des devises	32
Exposition directe aux marchés de crédit	33
Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie	34
Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion	35
<b>Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat</b>	<b>36</b>
Créances et dettes - ventilation par nature	36
Frais de gestion, autres frais et charges	37
Engagements reçus et donnés	39
Acquisitions temporaires	39
Instruments d'entités liées	40
<b>Détermination et ventilation des sommes distribuables</b>	<b>41</b>
Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	41
Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	43
<b>Inventaire des actifs et passifs</b>	<b>45</b>
<b>Inventaires des IFT (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)</b>	<b>46</b>
<b>Inventaire des opérations à terme de devise (utilisées en couverture d'une catégorie de part)</b>	<b>48</b>

<b>Inventaire des instruments financiers à terme (utilisés en couverture d'une catégorie de part)</b>	<b>49</b>
<b>Synthèse de l'inventaire</b>	<b>50</b>

<b>Commercialisateur</b>	GROUPE SOCIETE GENERALE 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris.
<b>Société de gestion</b>	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE INVESTMENT SOLUTIONS (France) 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris.
<b>Dépositaire et Conservateur</b>	SOCIETE GENERALE 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris.
<b>Centralisateur</b>	SOCIETE GENERALE 32, rue du Champ de Tir - 44000 Nantes.
<b>Commissaire aux comptes</b>	KPMG AUDIT SA Tour EQHO, 2 Avenue Gambetta - 92066 Paris La Défense. Représenté par Monsieur Pascal LAGAND

### AVERTISSEMENT

Compte tenu de la concentration des risques du portefeuille de ce Fonds sur les titres d'une seule entreprise, l'Autorité des marchés financiers recommande aux souscripteurs d'évaluer la nécessité pour chacun d'entre eux de procéder à une diversification des risques de l'ensemble de leur épargne financière.

L'Autorité des marchés financiers attire l'attention des souscripteurs sur le fait que le droit français prévoit qu'un choix de placement soit toujours offert aux salariés résidents fiscaux français en parallèle avec la possibilité de souscrire aux parts d'un FCPE investi en titres de l'Entreprise.

Choix de placement diversifié : les souscripteurs de Société Générale ont la possibilité de souscrire aux fonds diversifiés du PEE Société Générale et les souscripteurs des filiales du Groupe Société Générale ont la possibilité de souscrire aux fonds diversifiés du PEG Société Générale.

## Informations concernant les placements et la gestion

### Classification :

Le Fonds est classé dans la catégorie suivante : « FCPE investi en titres cotés de l'Entreprise ».

### Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Part C : Revenus capitalisés. Plus-values nettes capitalisées.

Part D : Revenus distribués. Plus-values nettes capitalisées.

### Objectif de gestion et stratégie d'investissement :

L'objectif du Fonds est de suivre la performance à moyen terme à la hausse comme à la baisse de l'action cotée Société Générale en investissant dans des titres cotés de l'entreprise Société Générale.

### Profil de risque :

L'investissement est réalisé en actions d'une seule entreprise. Il présente donc les risques liés à l'évolution des marchés des actions en général ainsi que les risques spécifiques liés à la vie de l'Entreprise.

- **Risque de perte en capital** : Les investisseurs supportent un risque de perte en capital lié à la nature des placements réalisés par le Fonds. La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à sa valeur d'achat.
- **Risque action** : la variation à la baisse du cours des actions Société Générale peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du Fonds.
- **Risques en matière de durabilité** : Le Fonds ne prend pas en compte de facteurs de durabilité dans le processus de prise de décisions d'investissement, mais reste exposé aux risques en matière de durabilité. La survenance de tels risques pourrait avoir un impact négatif sur la valeur des investissements réalisés par le Fonds. Des informations supplémentaires sont disponibles dans la section « Informations en matière de durabilité » du règlement.

### **Durée de placement minimum recommandée**

Supérieure à 5 ans. Sur une durée plus courte, le Fonds présente un risque plus élevé. La durée de placement recommandée est indépendante de la durée d'indisponibilité minimum prévue par le dispositif d'épargne salariale.

### **Composition du FONDS :**

Le Fonds est en permanence composé de 90 % à 100 % d'actions SOCIETE GENERALE et, pour le solde, en liquidités et/ ou en OPCVM classés monétaires euro.

### **Instruments pouvant être utilisés :**

Les instruments financiers ci-après, qu'ils soient régis par le droit français ou un droit étranger :

#### **Actifs hors dérivés intégrés**

- Actions

Le Fonds est en permanence investi en actions Société Générale admises sur un marché réglementé à hauteur de 90% minimum.

- Titres de créance et instruments du marché monétaire

Le Fonds n'est pas investi en direct en titres de créance et instruments du marché monétaire.

- Détention d'actions ou parts d'OPCVM, d'autres FIA ou fonds d'investissement.

Depuis le 3 décembre 2025, le FCPE n'est plus autorisé à être investi en parts ou actions d'OPCVM monétaires.

#### **Instruments dérivés**

La Société de gestion pourra, pour le compte du Fonds, intervenir sur les marchés financiers à terme français et étrangers (MATIF, MONEP, LIFFE, EUREX, EURONEXT) sous la forme d'opérations fermes ou conditionnelles dans la limite d'une fois l'actif.

#### **Nature des marchés d'intervention**

- réglementés

- organisés

#### **Risques sur lesquels le Fonds peut intervenir**

- action

#### **Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limité à la réalisation de l'objectif de gestion**

- couverture

- exposition

#### **Nature des instruments utilisés**

- futures

- options

#### **Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion**

- couverture générale du portefeuille

- augmentation de l'exposition au marché

Le Fonds ne conclura pas de contrats d'échange sur rendement global (Total Return Swap ou TRS).

#### **Titres intégrant des dérivés**

Le Fonds n'est pas investi en titres intégrant des dérivés.

#### **Dépôt**

Pour la gestion de ses liquidités, le Fonds peut avoir recours aux dépôts à hauteur de 10% de son actif net.

#### **Emprunts d'espèces**

La Société de gestion peut, pour le compte du Fonds, procéder à des emprunts en espèces dans la limite de 10 % de l'actif du Fonds et dans le cadre exclusif de l'objet et de l'orientation de la gestion du Fonds. Il ne pourra être procédé au nantissement du portefeuille du Fonds en garantie de cet emprunt.

#### **Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres**

Le Fonds n'effectuera pas d'opérations de financement sur titres.

#### **Mesure de l'engagement du Fonds :**

La méthode de calcul du ratio du risque global est la méthode de calcul de l'engagement.

#### **Méthode(s) complémentaire(s) pour suivre l'effet de levier du Fonds au titre de la Directive 2011/61/UE (AIFM)**

L'effet de levier du Fonds est calculé selon la ou les différentes méthodes réglementaires définies ci-dessous. La combinaison de différentes méthodes permet une meilleure prise en compte de la stratégie et de l'exposition mise en oeuvre dans le Fonds.

**Levier calculé selon la Méthode de l'Engagement**

Le levier calculé selon la méthode de l'Engagement représente la somme de l'exposition des titres et des instruments financiers à terme. En cas d'utilisation par le Fonds d'instruments financiers à terme, ces derniers pourront être utilisés uniquement à titre de couverture (ainsi, ils se compenseront avec les titres aux fins de limiter l'exposition).

Le niveau de levier maximum en Engagement est de : 200 %.

**Levier calculé selon la Méthode Brute :**

L'exposition du Fonds selon la méthode brute est la somme de la valeur de marché de titres détenus en portefeuille et des valeurs absolues des engagements sur les instruments financiers à terme ; c'est-à-dire sans compensation et sans prise en compte des couvertures des instruments financiers entre eux ou avec les titres détenus.

Le niveau de levier brut maximum est de : 200 %.

Ces opérations ont pour objet la protection de la valeur de l'actif sous-jacent du Fonds et / ou la réalisation de l'objectif de gestion.

**Informations sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)**

Des informations supplémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par la Société de gestion sont disponibles dans le rapport annuel du Fonds et sur le site internet de la Société de gestion.

**Durée du Fonds**

Le Fonds est créé pour 99 ans à compter de son agrément. Le Conseil de surveillance peut, six mois au moins avant cette échéance, prendre la décision de proroger la durée du Fonds.

Si à l'expiration de la durée du Fonds, il subsiste des parts indisponibles, cette durée est prorogée d'office jusqu'à la fin de la première année suivant la date de disponibilité des parts concernées.

Un Fonds prorogé d'office ne peut plus recevoir de versements.

**Préambule**

"Les "U.S. Persons" (telles que définies ci-après) ne pourront pas investir dans le Fonds.

U.S. Person est définie comme (A) une « United States Person » telle que définie dans la Réglementation S du Securities Act de 1933 des Etats-Unis d'Amérique, et/ou (B) une personne n'entrant pas dans la catégorie de « Non-United States Person » telle que définie dans la Section 4.7(a)(1)(iv) des règles émises par la « U.S. Commodity Futures Trading Commission », et/ou (C) toute « U.S. Person » telle que définie dans la Section 7701 (a)(30) du Internal Revenue Code de 1986 (code fiscal américain), tel que modifié.

**Informations en matière de durabilité**

En application du règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le « Règlement SFDR »), la Société de gestion est tenue de décrire la manière dont les risques en matière de durabilité (tels que définis ci-dessous) sont intégrés dans ses décisions d'investissement, ainsi que les résultats de l'évaluation des incidences probables des risques en matière de durabilité sur le rendement des fonds qu'elle gère.

Les incidences des risques en matière de durabilité peuvent être nombreuses et variées en fonction d'autres risques spécifiques, d'une région et/ou d'une classe d'actifs auxquels les fonds sont exposés. En général, lorsqu'un actif est exposé à un risque en matière de durabilité, cela peut avoir un impact négatif sur sa valeur et entraîner sa perte totale, ce qui pourrait affecter négativement la valeur liquidative des fonds concernés.

L'évaluation des incidences probables des risques en matière de durabilité doit être conduite pour chaque fonds. Des informations plus détaillées figurent dans la section « Profil de Risque » du Prospectus.

« facteurs de durabilité » signifie des questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

« risques en matière de durabilité » signifie un événement ou une situation dans le domaine environnemental social ou de la gouvernance (ESG) qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. Les risques en matière de durabilité peuvent soit représenter un risque en eux-mêmes, soit avoir une incidence sur d'autres risques tels que les risques de marché, les risques opérationnels, le risque de liquidité ou le risque de contrepartie, en contribuant significativement à l'exposition du fonds à ces risques. L'évaluation des incidences probables des risques en matière de durabilité sur le rendement d'un fonds est complexe et peut être basée sur des données ESG difficiles à obtenir, incomplètes, estimées, obsolètes et/ou inexactes. Même lorsque ces données sont identifiées, rien ne garantit qu'elles soient correctement évaluées.

Les risques en matière de durabilité sont liés, entre autres, aux événements « climat » résultant du changement climatique (les « Risques Physiques ») ou à la réponse de la société face au changement climatique (les « Risques de Transition »), qui peuvent entraîner des pertes inattendues susceptibles d'affecter les investissements réalisés par les fonds. Les événements sociaux (par exemple les inégalités, l'inclusivité, les relations de travail, l'investissement dans le capital humain, la prévention des accidents, le changement de comportement des clients, etc.) ou le manque de gouvernance (par exemple des violations significatives et

répétées des accords internationaux, les problèmes de corruption, la qualité et la sécurité des produits, les pratiques de vente, etc.) peuvent également engendrer des risques en matière de durabilité.

En mettant en œuvre une politique d'exclusion des émetteurs dont les pratiques sont considérées comme controversées d'un point de vue environnemental, social et/ou de gouvernance pour certaines de ses stratégies d'investissement, la Société de gestion vise à atténuer les risques en matière de durabilité. En outre, lorsqu'un fonds suit une approche extra-financière (sélection, thématique, impact, etc.), les risques en matière de durabilité pourront être d'autant plus atténués. Dans les deux cas, veuillez noter qu'il n'existe aucune garantie que les risques en matière de durabilité soient totalement neutralisés. Plus d'informations sur l'intégration des risques en matière de durabilité dans les processus de prise de décision en matière d'investissement peuvent être consultées sur le site de la Société de gestion : <https://www.investmentsolutions.societegenerale.fr>.

### Règlement Taxonomie

Le règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (le « Règlement Taxonomie ») fixe les critères permettant de déterminer si une activité économique est « durable » sur le plan environnemental dans l'Union Européenne. Selon le Règlement Taxonomie, une activité peut être considérée comme « durable » si elle contribue substantiellement à l'un des 6 objectifs environnementaux fixés par le Règlement Taxonomie comme notamment l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la prévention et la réduction de la pollution ou la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

De plus, pour être considérée comme durable, cette activité économique doit respecter le principe de « ne pas causer de préjudice important » à l'un des cinq autres objectifs du Règlement Taxonomie et doit également respecter des critères sociaux basiques (alignement sur les principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme).

Conformément à l'article 7 du Règlement Taxonomie, la Société de gestion attire l'attention des investisseurs sur le fait que les investissements sous-jacents au Fonds ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

***Pour plus de détails, le règlement complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.***

- *La dernière valeur liquidative est disponible dans les locaux de la Société de Gestion. Les derniers documents annuels ainsi que la composition des actifs sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de Société Générale Investment Solutions (France), 29 boulevard Haussmann - 75009 Paris. Site internet : <https://www.investmentsolutions.societegenerale.fr>*

## RAPPORT D'ACTIVITÉ

Conformément à sa notice, l'objectif de gestion du fonds Société Générale Actionnariat (Fonds E) « consiste à suivre à la hausse comme à la baisse, les performances économiques de la Société Générale à travers les actions SOCIETE GENERALE cotées ».

Dans la continuité de ce qui était fait auparavant, le fonds est donc investi à un niveau très proche de 100% en titres SOCIETE GENERALE. Ce niveau d'exposition permet au Fonds de répliquer au mieux les performances de l'action Société Générale.

Les ordres exécutés sur le Fonds E se font par l'intermédiaire de contreparties françaises ou étrangères notoirement connues et autorisées au sein de SG IS France. La sélection parmi ces contreparties se fait par MKS au Luxembourg en fonction de critères de qualité et de coût d'exécution dans l'intérêt des porteurs.

Cette année, l'action Société Générale a détaché un dividende de 1.09 EUR par titre détenu au 26/05/2025.

Le dividende a été réinvesti pour les porteurs de la part C. Les porteurs de la part D ont reçu un dividende en espèces.

De plus, l'action Société Générale a détaché un acompte sur dividende en espèces au titre du premier semestre 2025 de 0.61 EUR par titre détenu au 07/10/2025.

Le dividende a été réinvesti pour les porteurs de la part C. Les porteurs de la part D ont reçu un dividende en espèces.

Une augmentation de capital pour les salariés a été réalisée à un prix de souscription de l'action Société Générale de 35.76€.

Le Fonds Relais SG 2025 a accueilli les titres et a fusionné avec le Fonds E part C sur la base des valeurs liquidatives du 11/09/2025.

Entre le 31/12/2024 et le 31/12/2025, la performance de la part C du Fonds E est de +161.61% représentant la performance de l'action SOCIETE GENERALE sur cette même période.

La performance passée ne préjuge pas de la performance future. Elle n'est pas constante dans le temps.

### Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
SOCIETE GENERALE SA	485 900 701,46 €	966 522 298,26 €

### Effet de levier

a) Tel que calculé selon la méthode brute	100,04%
b) Tel que calculé selon la méthode de l'engagement	100,00%

## Informations réglementaires

### Frais de transaction

Le compte rendu aux frais d'intermédiation peut être adressé à tout porteur qui en ferait la demande auprès de Société Générale Investment Solutions (France).

### Droits de vote

Conformément aux dispositions de l'article 17 du règlement du FCPE, les porteurs de parts exercent individuellement les droits de vote relatifs aux actions émises par Société Générale qui composent l'actif du FCPE.

Conformément aux dispositions de l'article L. 214-165, troisième alinéa du II du Code monétaire et financier, le Conseil de surveillance exerce les droits de vote attachés aux titres inscrits à l'actif du FCPE pour les fractions de parts formant rompus et à cet effet désigne un ou plusieurs mandataires pour représenter le Fonds aux assemblées générales de Société Générale.

Pour l'exercice des droits de vote relatifs aux fractions de parts formant rompus, le Conseil de surveillance décide à la majorité relative des votes exprimés par les membres titulaires présents ou remplacés par un suppléant, du sens du vote qui sera exprimé en assemblée, résolution par résolution, par son représentant. Les abstentions sont considérées comme des votes exprimés uniquement pour déterminer le sens du vote qui sera exprimé pour chaque résolution aux assemblées générales de Société Générale. La décision du Conseil de surveillance portant sur le sens du vote pour l'exercice des droits de vote relatifs aux fractions de parts formant rompus est consigné dans le procès-verbal de la séance du Conseil de surveillance réuni notamment à cet effet et disponible via le site [www.esalia.com](http://www.esalia.com).

## Critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance

Société Générale Investment Solutions (France) a défini et met en œuvre une politique d'exclusion des émetteurs dont les pratiques sont considérées comme controversées d'un point de vue environnemental, social et/ou de gouvernance pour certaines de ses stratégies d'investissement, la Société de gestion vise à atténuer les risques en matière de durabilité. En outre, lorsqu'un fonds suit une approche extra-financière (sélection, thématique, impact, etc.), les risques en matière de durabilité pourront être d'autant plus atténués. Dans les deux cas, veuillez noter qu'il n'existe aucune garantie que les risques en matière de durabilité soient totalement neutralisés. Plus d'informations sur l'intégration des risques en matière de durabilité dans les processus de prise de décision en matière d'investissement peuvent être consultées sur le site de la société de gestion : <https://www.investmentsolutions.societegenerale.fr>.

## Risque global

La méthode de calcul du ratio du risque global est la méthode de calcul de l'engagement.

## Politique de sélection des intermédiaires financiers

Société Générale Investment Solutions (France) n'exécute pas d'ordres directement et les transmet à un prestataire pour exécution.

La société de gestion a signé des conventions de services avec des départements ou des filiales du groupe Société Générale SG Luxembourg pour l'exécution des ordres relatifs aux différentes familles d'instruments Financiers.

Cette sélection s'appuie sur l'expertise reconnue de ces entités d'une part et, d'autre part sur la qualité et la connectivité des Systèmes Informatiques (SI) offrant ainsi un dispositif solide en matière de passation des ordres, de confirmation et de règlement-livraison des opérations réalisées.

Ces intermédiaires communiquent leurs politiques d'exécution respectives et sont redevables des obligations de meilleure exécution applicables aux instruments financiers traités.

La société de gestion a également mis en place une procédure de sélection et d'évaluation des prestataires d'aide à la décision d'investissement (SADIE). Ce service fait l'objet d'une rémunération au travers d'un mécanisme de commission partagée.

### 1- Critères

Sur la base des deux objectifs essentiels de la MIF, intérêt du client et respect de l'intégrité du marché, la société de gestion a retenu comme principaux critères : le prix, la liquidité, les coûts... Ces critères revêtent une importance variable selon les paramètres de l'ordre.

### 2- Contrôles

Société Générale Investment Solutions (France) s'assure de l'application de cette politique en exerçant un contrôle périodique (contrôle sur échantillon) des différents intermédiaires afin de s'assurer de la qualité de la prestation rendue.

Les intermédiaires mettent à disposition de la société de gestion toutes les informations nécessaires à la traçabilité de chaque ordre.

### 3- Révision de la politique

Sur la base des contrôles réalisés et de ses constats, Société Générale Investment Solutions (France) peut être amené à revoir le dispositif et sélectionner un ou plusieurs autres intermédiaires.

## Politique de rémunération

Société Générale Investment Solutions (France), société de gestion et filiale à 100% de Société Générale Personne Morale, inscrit sa politique de rémunération dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Société Générale. Cette dernière vise à faire de la rémunération un levier efficace d'attraction et de fidélisation des salariés contribuant à la performance sur le long terme de l'entreprise tout en s'assurant d'une gestion appropriée des risques et du respect de la conformité par les collaborateurs.

La politique de rémunération de la Société de Gestion respecte l'ensemble des réglementations applicables, dont notamment :

- La Directive 2011/61/EU du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n° 2013-676 (ci-après « Directive AIFM ») ;
- La Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n° 2016-312 du 17 mars 2016 (ci-après « Directive UCITS V ») ;
- Le Règlement introduit par la Section 13 du Bank Holding Company Act, pour faire suite à la Section 619 du Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act (dite « Règle Volcker ») ;
- La Directive 2004/39/EC du Parlement Européen et du Conseil du 21 avril 2004 concernant les instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2007-544 du 12 avril 2007 (ci-après « MIFID ») ;
- Le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « SFDR »).

La politique de rémunération intègre les différentes contraintes mentionnées ci-dessus de la manière suivante :

- Prise en compte des risques dans la détermination des enveloppes de variables et des attributions individuelles :
  - Utilisation d'indicateurs quantitatifs financiers intégrant les risques et d'indicateurs de marché pour la fixation des enveloppes
  - Inclusion d'objectifs relatifs à la gestion des risques et de la conformité et à la prise en compte des intérêts et de la satisfaction des clients au niveau individuel ;
  - Évaluation indépendante conduite annuellement par les Directions des Risques et de la Conformité de Société Générale Investment Solutions (France) sur la manière dont les risques et la conformité sont gérés pour les collaborateurs ayant un impact sur le profil de risque de la Société de Gestion.
- Prise en compte des risques dans les schémas de rémunération variable différée :
  - Pour le Personnel Identifié au titre des Directives AIFM et UCITS V : variable différée à hauteur de 40% minimum sur trois ans par tiers à partir d'un certain seuil ; indexation de 50% minimum de la rémunération variable sur un indice d'instruments financiers ; part non-acquise soumise à conditions de présence, de performance financière, de gestion appropriée des risques et de respect de la conformité ;
  - Pour le Personnel non Identifié : au-dessus d'un certain seuil, rémunération variable pour partie différée selon un taux progressif sur trois ans par tiers et indexée sur un indice d'instruments financiers ; part non-acquise soumise aux mêmes conditions d'acquisition que pour le Personnel Identifié.

La Société de gestion a mis en place un mécanisme d'indexation sur un indice propriétaire pour le Personnel Identifié et non Identifié, dans le cadre de la réglementation applicable à cet OPC, qui bénéficie d'une rémunération variable différée. Cet indice est composé de fonds représentatifs de l'activité et des performances de Société Générale Investment Solutions (France) et comprend à la fois des fonds FIA et UCITS et permet d'assurer un alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs.

Le périmètre du Personnel Identifié au sein de la Société de Gestion se compose des catégories suivantes :

- Les dirigeants et membres du Comité Exécutif de Société Générale Investment Solutions (France)
- Les responsables des pôles de gestion ;
- Les gérants ;
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, contrôle interne et conformité)

La Direction de Société Générale Investment Solutions (France), la Direction des Risques financiers, la direction des risques opérationnels et celle du Contrôle Interne et de la Conformité de la Société de Gestion déterminent, en lien avec la Direction des Ressources Humaines du Groupe Société Générale, à l'identification du Personnel Identifié, tant au niveau du périmètre des activités visées que des postes ciblés.

Aussi, les conditions de l'exercice 2025 auront permis à la Société de Gestion de procéder au versement de rémunération variables pour l'ensemble de ses collaborateurs.

SG IS	Effectifs	Somme des Rémunérations Fixes (EUR) 2025	Somme des Rémunérations Variables (EUR) 2025 (Including Equal Pay)	Rémunération Agrégée (Fixe et Variable) (EUR)
Personnel ayant une incidence sur le profil de risque	97	8 446 423	3 931 500	12 377 923

Le montant total des rémunérations ventilées en rémunérations variables versées par la Société de Gestion à son personnel visé ci-dessus soit 38 personnes se décompose de la manière suivante :

	Effectifs	Somme des Rémunérations Fixes (EUR) 2025	Somme des Rémunérations Variables (EUR) 2025 (Including Equal Pay)	Rémunération Agrégée (Fixe et Variable) (EUR)
Personnel ayant une incidence sur le profil de risque (régulés AIFM)	38	4 276 500	2 777 000	7 053 500

Ces informations sont disponibles sur notre site Internet à l'adresse : <https://www.investmentsolutions.societegenerale.fr>

**Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers règlement SFTR**  
*(en devise de comptabilité de l'OPC)*

L'OPC ne contient pas d'instruments impactés par la réglementation SFTR.

# RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



KPMG S.A.  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
France

## Fonds Commun de Placement d'Entreprise SOCIETE GENERALE ACTIONNARIAT (FONDS E)

29, boulevard Haussmann - 75009 Paris

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux porteurs de parts,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif SOCIETE GENERALE ACTIONNARIAT (FONDS E) constitué sous forme de fonds commun de placement d'entreprise relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration  
Siège social :  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
Capital social : 5 497 100 €  
775 726 417 RCS Nanterre



### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

### **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de  
Pascal Lagand  
KPMG le 16/03/2026 14:13:14

Pascal Lagand  
Associé

**Fonds Commun de Placement d'Entreprise**  
**SOCIETE GENERALE ACTIONNARIAT (FONDS E)**  
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

4

## COMPTES ANNUELS



# BILAN

## Actif

	31/12/2025	29/12/2024
Devise	EUR	EUR
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	-	-
<b>Titres financiers</b>		
<b>Actions et valeurs assimilées (A) <sup>(1)</sup></b>	<b>4 297 755 465,84</b>	<b>2 013 649 814,68</b>
Négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	-	-
Non négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	-	-
Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négo­ciés sur un marché régle­menté ou assimilé ( <i>uniquement à servir par FCPE ou SICAV AS</i> )	4 297 755 465,84	2 013 649 814,68
Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négo­ciés sur un marché régle­menté ou assimilé ( <i>uniquement à servir par FCPE ou SICAV AS</i> )	-	-
<b>Obligations convertibles en actions (B) <sup>(1)</sup></b>	-	-
Négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	-	-
Non négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions de l'entreprise et des entreprises liées négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé ( <i>uniquement à servir par FCPE ou SICAV AS</i> )	-	-
Obligations convertibles en actions de l'entreprise et des entreprises liées non négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé ( <i>uniquement à servir par FCPE ou SICAV AS</i> )	-	-
<b>Obligations et valeurs assimilées (C) <sup>(1)</sup></b>	-	-
Négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	-	-
Non négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé ( <i>uniquement à servir par FCPE ou SICAV AS</i> )	-	-
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé ( <i>uniquement à servir par FCPE ou SICAV AS</i> )	-	-
<b>Titres de créances (D)</b>	-	-
Négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	-	-
Non négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	-	-
Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négo­ciés sur un marché régle­menté ou assimilé ( <i>uniquement à servir par FCPE ou SICAV AS</i> )	-	-
Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négo­ciés sur un marché régle­menté ou assimilé ( <i>uniquement à servir par FCPE ou SICAV AS</i> )	-	-
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)</b>	-	-
OPCVM	-	-
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissement	-	-

<sup>(1)</sup> Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

**BILAN**

## Actif (suite)

	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
<b>Dépôts (F)</b>	-	-
<b>Instruments financiers à terme (G)</b>	-	-
<b>Opérations temporaires sur titres (H)</b>	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
<b>Prêts (I)</b>	-	-
<b>Autres actifs éligibles (J)</b>	-	-
<b>Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)</b>	<b>4 297 755 465,84</b>	<b>2 013 649 814,68</b>
<b>Créances et comptes d'ajustement actifs</b>	<b>7 138 297,77</b>	<b>1 192 388,26</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>293 365,50</b>	<b>26 565,60</b>
<b>Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II</b>	<b>7 431 663,27</b>	<b>1 218 953,86</b>
<b>Total Actif I + II</b>	<b>4 305 187 129,11</b>	<b>2 014 868 768,54</b>

\* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

**BILAN**

## Passif

	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
<b>Capitaux propres :</b>		
Capital	1 646 949 355,94	1 727 366 139,34
Report à nouveau sur revenu net	1 591,16	1 258,90
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	2 654 045 636,36	287 122 014,99
<b>Capitaux propres I</b>	<b>4 300 996 583,46</b>	<b>2 014 489 413,23</b>
<b>Passifs de financement II <sup>(1)</sup></b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Capitaux propres et passifs de financement (I+II) <sup>(1)</sup></b>	<b>4 300 996 583,46</b>	<b>-</b>
<b>Passifs éligibles :</b>		
<b>Instruments financiers (A)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
<b>Instruments financiers à terme (B)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Emprunts</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Autres passifs éligibles (C)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Sous-total passifs éligibles III = A + B + C</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Autres passifs :</b>		
<b>Dettes et comptes d'ajustement passifs</b>	<b>4 190 545,65</b>	<b>379 355,31</b>
<b>Concours bancaires</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Sous-total autres passifs IV</b>	<b>4 190 545,65</b>	<b>379 355,31</b>
<b>Total Passifs: I + II + III + IV</b>	<b>4 305 187 129,11</b>	<b>2 014 868 768,54</b>

<sup>(1)</sup> Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

## COMPTES DE RÉSULTAT

	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
<b>Revenus financiers nets</b>		
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur actions	110 451 239,24	62 543 803,40
Produits sur obligations	-	-
Produits sur titres de créance	-	-
Produits sur des parts d'OPC <sup>(1)</sup>	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	3 722,87	843,90
<b>Sous-total Produits sur opérations financières</b>	<b>110 454 962,11</b>	<b>62 544 647,30</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-4 594,52	-1 458,60
<b>Sous-total charges sur opérations financières</b>	<b>-4 594,52</b>	<b>-1 458,60</b>
<b>Total Revenus financiers nets (A)</b>	<b>110 450 367,59</b>	<b>62 543 188,70</b>
<b>Autres produits :</b>		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
<b>Autres charges :</b>		
Frais de gestion de la société de gestion	-	-
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
<b>Sous-total Autres produits et Autres charges (B)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A + B</b>	<b>110 450 367,59</b>	<b>62 543 188,70</b>
<b>Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)</b>	<b>-6 105 474,23</b>	<b>2 316 969,28</b>
<b>Sous-total revenus nets I = C + D</b>	<b>104 344 893,36</b>	<b>64 860 157,98</b>

<sup>(1)</sup> Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

**COMPTE DE RÉSULTAT** (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :</b>		
Plus et moins-values réalisées	317 210 762,51	-57 443 968,11
Frais de transactions externes et frais de cession	-133 163,87	2 118,20
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
<b>Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E</b>	<b>317 077 598,64</b>	<b>-57 441 849,91</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F</b>	<b>-12 901 697,27</b>	<b>-618 055,13</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F</b>	<b>304 175 901,37</b>	<b>-58 059 905,04</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :</b>		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	2 447 684 369,90	308 594 196,41
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
<b>Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G</b>	<b>2 447 684 369,90</b>	<b>308 594 196,41</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H</b>	<b>-196 142 459,40</b>	<b>-24 690 625,06</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H</b>	<b>2 251 541 910,50</b>	<b>283 903 571,35</b>
<b>Acomptes :</b>		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-6 017 068,87	-3 581 809,30
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
<b>Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K</b>	<b>-6 017 068,87</b>	<b>-3 581 809,30</b>
<b>Impôt sur le résultat V</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Résultat net I + II + III - IV - V</b>	<b>2 654 045 636,36</b>	<b>287 122 014,99</b>

## ANNEXE

## STRATÉGIE ET PROFIL DE GESTION

### Objectif de gestion :

L'objectif du Fonds est de suivre la performance à moyen terme à la hausse comme à la baisse de l'action cotée Société Générale en investissant dans des titres cotés de l'entreprise Société Générale.

## TABLEAU DES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Exprimés en EUR	31/12/2025	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021
<b>Actif net total</b>	<b>4 300 996 583,46</b>	2 014 489 413,23	1 729 985 972,33	1 359 933 129,03	1 499 602 362,12

Exprimés en EUR	31/12/2025	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021
-----------------	------------	------------	------------	------------	------------

### PART C

990000003729

Actif net	<b>4 077 217 723,69</b>	1 910 933 589,98	1 637 040 037,98	1 278 225 903,89	1 391 917 912,43
Nombre de parts ou actions	<b>72 321 028,498</b>	88 675 580,843	88 743 106,983	76 305 056,618	68 877 417,884
Valeur liquidative unitaire	<b>56,3766</b>	21,5497	18,4469	16,7515	20,2086
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) <sup>(1)</sup>	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire <sup>(2)</sup>	<b>5,34</b>	0,07	0,62	0,39	-0,35

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

<sup>(2)</sup> Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR	31/12/2025	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021
<b>PART D</b>					
<b>990000101399</b>					
Actif net	<b>223 778 859,77</b>	103 555 823,25	92 945 934,35	81 707 225,14	107 684 449,69
Nombre de parts ou actions	<b>7 401 482,637</b>	8 665 308,115	8 795 334,741	7 892 595,326	8 085 987,660
Valeur liquidative unitaire	<b>30,2343</b>	11,9506	10,5676	10,3523	13,3174
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	<b>0,7478</b>	0,3958	0,74	0,72	0,24
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) <sup>(1)</sup>	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire <sup>(2)</sup>	<b>2,16</b>	-0,34	-0,34	-0,44	-0,47

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

<sup>(2)</sup> Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

## RÈGLES & MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

### Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

#### Valeur liquidative

La valeur liquidative est la valeur unitaire de la part. Elle est calculée en divisant l'actif net du Fonds par le nombre de parts émises.

Elle est calculée, chaque jour ouvré de l'année. Il est précisé que les jours fériés au sens du Code du travail ou si la Bourse de Paris est fermée, la valeur liquidative n'est pas calculée. Le traitement des opérations de souscription et de rachat est effectué sur la valeur liquidative du premier jour ouvré suivant.

Conformément aux dispositions de l'article 421-29 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, elle est transmise à l'Autorité des marchés financiers le jour même de sa détermination, elle est mise à la disposition du Conseil de surveillance dans l'espace épargnant Esalia à l'adresse : <https://www.esalia.com>, à compter du premier jour ouvrable qui suit sa détermination. Le Conseil de surveillance peut obtenir, à sa demande, communication des valeurs liquidatives calculées.

Les valeurs mobilières et instruments financiers figurant à l'Article 3 du présent règlement et inscrits à l'actif du Fonds sont évaluées au prix du marché de la manière suivante :

- Les titres Société Générale sont négociés sur la place de Paris sur l'EURONEXT et sont évalués sur la base du dernier cours coté au jour de l'évaluation ;
- Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de l'évaluation.

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au Commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Si, pour assurer la liquidité du Fonds, la Société de gestion est contrainte à réaliser une transaction à un prix différent de cette évaluation, l'ensemble des titres subsistant dans le Fonds devra être évalué à ce nouveau prix.

- Les instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés ou organisés :

Les instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés ou organisés sont valorisés au prix du marché sur la base des cours publiés par la bourse sur laquelle ils ont été négociés.

#### Devise de comptabilité

Euro.

#### Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

#### Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

#### Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

**Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice**

Néant.

**Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts**

Part C : Revenus capitalisés. Plus-values nettes capitalisées.

Part D : Revenus distribués. Plus-values nettes capitalisées.

## EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE

	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
<b>Capitaux propres début d'exercice</b>	<b>2 014 489 413,23</b>	<b>1 729 985 972,33</b>
<b>Flux de l'exercice :</b>		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC) <sup>(1)</sup>	452 774 154,39	197 703 335,09
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-1 035 462 251,42	-223 313 620,09
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	110 450 367,59	62 543 188,70
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	317 077 598,64	-57 441 849,91
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	2 447 684 369,90	308 594 196,41
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-6 017 068,87	-3 581 809,30
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	-	-
<b>Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)</b>	<b>4 300 996 583,46</b>	<b>2 014 489 413,23</b>

<sup>(1)</sup> Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.

## EVOLUTION DU NOMBRE DE PARTS OU ACTIONS AU COURS DE L'EXERCICE

### PART C

990000003729	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	8 980 269,574	410 350 506,26
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-25 334 821,919	-967 121 319,95
<b>Solde net des souscriptions/rachats</b>	<b>-16 354 552,345</b>	<b>-556 770 813,69</b>

### PART C

	En montant
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
<b>Total des commissions acquises</b>	<b>-</b>

### PART D

990000101399	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	1 967 658,053	42 423 648,13
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-3 231 483,531	-68 340 931,47
<b>Solde net des souscriptions/rachats</b>	<b>-1 263 825,478</b>	<b>-25 917 283,34</b>

### PART D

	En montant
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
<b>Total des commissions acquises</b>	<b>-</b>

## VENTILATION DE L'ACTIF NET PAR NATURE DE PARTS OU ACTIONS

Code ISIN de la part ou action	Libellé de la part ou action	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part ou action	Actif net en devise de la part ou action	Nombre de parts ou actions	Valeur liquidative en devise de la part ou action
990000003729	PART C	Capitalisable	EUR	4 077 217 723,69	72 321 028,498	56,3766
990000101399	PART D	mixte (1)	EUR	223 778 859,77	7 401 482,637	30,2343

(1) revenus nets distribués / plus-values nettes capitalisées.

## EXPOSITIONS DIRECTES ET INDIRECTES SUR LES DIFFÉRENTS MARCHÉS

Exposition directe sur le marché actions (*hors obligations convertibles*)

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		France+/-	Pays 02 +/-	Pays 03 +/-	Pays 04 +/-	Pays 05 +/-
<b>Actif</b>						
Actions et valeurs assimilées	4 297 755,47	4 297 755,47	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
<b>Passif</b>						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>						
Futures	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Options	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Swaps	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Autres instruments financiers	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
<b>Total</b>	<b>4 297 755,47</b>	<b>N/A</b>	<b>N/A</b>	<b>N/A</b>	<b>N/A</b>	<b>N/A</b>

Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Exposition directe sur le marché de taux *(hors obligations convertibles)*

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation par nature de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	<b>293,37</b>	-	-	-	293,37
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	<b>N/A</b>	-	-	-	-
Options	<b>N/A</b>	-	-	-	-
Swaps	<b>N/A</b>	-	-	-	-
Autres instruments financiers	<b>N/A</b>	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>N/A</b>	-	-	-	<b>293,37</b>

## Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) ventilation par maturité

Exprimés en milliers d'EUR	Ventilation par durée résiduelle						
	0 - 3 mois +/-	3 - 6 mois +/-	6 mois - 1 an +/-	1 - 3 ans +/-	3 - 5 ans +/-	5 - 10 ans +/-	>10 ans +/-
<b>Actif</b>							
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	293,37	-	-	-	-	-	-
<b>Passif</b>							
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>							
Futures	-	-	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>293,37</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## Exposition directe sur le marché des devises

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	<b>Devise 01</b> +/-	<b>Devise 02</b> +/-	<b>Devise 03</b> +/-	<b>Devise 04</b> +/-	<b>Autres devises</b> +/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures, options, swaps	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	-	-	-	-	-

## Exposition directe aux marchés de crédit

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	<b>Invest. Grade +/-</b>	<b>Non Invest. Grade +/-</b>	<b>Non notés +/-</b>
<b>Actif</b>			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
<b>Passif</b>			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>			
Dérivés de crédits	-	-	-
<b>Solde net</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

**Méthodologie :**

Le classement des titres exposés directement aux marchés de taux <sup>(1)</sup> dans les catégories "INVESTMENT GRADES", "Non INVESTMENT GRADES" et "NON NOTES" est alimenté des principales notations financières.

Pour chaque instrument, la notation est déterminée selon l'algorithme du 2ème meilleur rating externe.

Le 2ème meilleur rating est celui dont la notation en valeur numérique est le second sur l'ensemble des notations trouvées.

Dans le cas où un seul rating est disponible, ce rating est considéré comme le second meilleur.

En cas d'absence de rating, c'est la notation de l'émetteur qui est requise.

<sup>(1)</sup> Les éléments de taux d'actif et de passif sont présentés en valeur d'inventaire par cohérence avec les éléments du bilan.

Concernant les opérations temporaires, seules les cessions temporaires sont renseignées (mises en pension, titres prêtés et titres donnés en garantie).

Les acquisitions temporaires sont exclues.

## Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

<i>exprimés en milliers d'Euro</i>	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
<b>Opérations figurant à l'actif du bilan</b>		
Dépôts	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres reçus en garantie	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
<b>Créances</b>		
Collatéral espèces	-	-
Dépôt de garantie espèces versé	-	-
<b>Opérations figurant au passif du bilan</b>		
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
<b>Dettes</b>		
Collatéral espèces	-	-

## Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC détient moins de 10% de son actif net dans d'autres OPC.

## AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

### Créances et dettes - ventilation par nature

	31/12/2025
<b>Créances</b>	
Souscriptions à recevoir	72 673,89
Souscriptions à titre réductible	-
Coupons à recevoir	-
Ventes à règlement différé	7 065 623,88
Obligations amorties	-
Dépôts de garantie	-
Frais de gestion	-
Autres débiteurs divers	-
<b>Total des créances</b>	<b>7 138 297,77</b>
<b>Dettes</b>	
Souscriptions à payer	-
Rachats à payer	-4 157 560,02
Achats à règlement différé	-
Frais de gestion	-
Dépôts de garantie	-
Autres créditeurs divers	-32 985,63
<b>Total des dettes</b>	<b>-4 190 545,65</b>
<b>Total des créances et dettes</b>	<b>2 947 752,12</b>

## Frais de gestion, autres frais et charges

Les frais de gestion se décomposent en des commissions de gestion administrative, comptable et financière.

Frais facturés au Fonds	Assiette	Taux barème	Prise en charge Fonds/Entreprise <sup>2</sup>
Frais de gestion financière	Actif net	1,00% TTC maximum l'an	Entreprise
Frais de fonctionnement et autres services <sup>3</sup>	Actif net ou forfait	Accord entre l'Entreprise et la Société de gestion	Entreprise (ou Société de gestion)
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Néant		
Commissions de mouvement	Néant		
Commission de surperformance	Néant		

Ces frais n'incluent pas les frais de recherche.

Les frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du Règlement Général de l'AMF sont payés à partir de ressources propres de la Société de gestion.

Les frais d'intermédiation liés aux opérations sur le titre Société Générale sont pris en charge par l'Entreprise.

**PART C**

<b>990000003729</b>	<b>31/12/2025</b>
Frais fixes	-
Frais fixes en % actuel	-
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

**PART D**

<b>990000101399</b>	<b>31/12/2025</b>
Frais fixes	-
Frais fixes en % actuel	-
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

## Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
<b>Garanties reçues</b>	
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
<b>Garanties données</b>	
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
<b>Engagements de financement reçus mais non encore tirés</b>	-
<b>Engagements de financement donnés mais non encore tirés</b>	-
<b>Autres engagements hors-bilan</b>	-
<b>Total</b>	-

## Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-
Titres reçus en garantie	-

## Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
<b>Actions et valeurs assimilées</b>			
	FR0000130809	SOCIETE GENERALE SA	4 297 755 465,84
<b>Total</b>			<b>4 297 755 465,84</b>

## DÉTERMINATION ET VENTILATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

### Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
<b>Revenus nets</b>	<b>104 344 893,36</b>	<b>64 860 157,98</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-6 017 068,87	-3 581 809,30
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>98 327 824,49</b>	<b>61 278 348,68</b>
Report à nouveau	1 591,16	1 258,90
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>98 329 415,65</b>	<b>61 279 607,58</b>

#### PART C

990000003729	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation :</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	98 327 091,47	61 277 744,02
<b>Total</b>	<b>98 327 091,47</b>	<b>61 277 744,02</b>
<b>(*) Information relative aux acomptes versés</b>		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
<b>(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

**PART D**

990000101399	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation :</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	2 324,18	1 863,56
Capitalisation	-	-
<b>Total</b>	<b>2 324,18</b>	<b>1 863,56</b>
<b>(*) Information relative aux acomptes versés</b>		
Montant unitaire	0,7478	0,40
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
<b>(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	7 401 482,637	8 665 308,115
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>304 175 901,37</b>	<b>-58 059 905,04</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>304 175 901,37</b>	<b>-58 059 905,04</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>304 175 901,37</b>	<b>-58 059 905,04</b>

### PART C

990000003729	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation :</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	288 154 915,11	-55 041 999,41
<b>Total</b>	<b>288 154 915,11</b>	<b>-55 041 999,41</b>
<b>(*) Information relative aux acomptes versés</b>		
Acomptes unitaires versés	-	-
<b>(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

**PART D**

990000101399	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation :</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	16 020 986,26	-3 017 905,63
<b>Total</b>	<b>16 020 986,26</b>	<b>-3 017 905,63</b>
<b>(*) Information relative aux acomptes versés</b>		
Acomptes unitaires versés	-	-
<b>(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	7 401 482,637	8 665 308,115
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

## INVENTAIRE DES ACTIFS ET PASSIFS

### Inventaire des éléments de bilan (hors IFT)

Le secteur d'activité mentionné dans l'inventaire représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du code ICB publié lorsqu'il est disponible.

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
<b>Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées</b>			<b>4 297 755 465,84</b>	<b>99,92</b>
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>4 297 755 465,84</b>	<b>99,92</b>
Autre intermédiation monétaire			4 297 755 465,84	99,92
SOCIETE GENERALE SA	EUR	62 540 097	4 297 755 465,84	99,92
<b>Total</b>			<b>4 297 755 465,84</b>	<b>99,92</b>

**INVENTAIRES DES IFT** (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

## Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	-	-	-	-	-	-

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Futures</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Options</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Swaps</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Autres instruments</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Total</b>		-	-	-

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêt

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Futures</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Options</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Swaps</b>				
Sous total		-	-	-

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Autres instruments</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Total</b>		-	-	-

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Futures</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Options</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Swaps</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Autres instruments</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Total</b>		-	-	-

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Futures</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Options</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Swaps</b>				
Sous total		-	-	-

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Autres instruments</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Total</b>		-	-	-

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Futures</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Options</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Swaps</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Autres instruments</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Total</b>		-	-	-

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## INVENTAIRE DES OPÉRATIONS À TERME DE DEVISE

(utilisées en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	-	-	-	-	-	-	-

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

**INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME***(utilisés en couverture d'une catégorie de part)*

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
<b>Futures</b>					
Sous total		-	-	-	
<b>Options</b>					
Sous total		-	-	-	
<b>Swaps</b>					
Sous total		-	-	-	
<b>Autres instruments</b>					
Sous total		-	-	-	
<b>Total</b>		-	-	-	

*(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.*

## Synthèse de l'inventaire

Valeur actuelle présentée au bilan

<b>Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)</b>	<b>4 297 755 465,84</b>
<b>Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :</b>	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
<b>Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises</b>	<b>-</b>
<b>Autres actifs (+)</b>	<b>7 431 663,27</b>
<b>Autres passifs (-)</b>	<b>-4 190 545,65</b>
<b>Total = actif net</b>	<b>4 300 996 583,46</b>

